



Protocole sanitaire général pour l'année 2021/2022

Mise à jour le <mark>04/01/2022</mark>

Préan	nbule	2
Cadre	e de fonctionnement	2
I. <i>A</i>	Accueil	2
II. A	Application des gestes barrières	2
A.	L'aération et la ventilation des locaux	2
В.	Le lavage des mains	3
C.	Le port du masque	3
D.	La distanciation physique	3
III.	Nettoyage et Désinfection des locaux	4
IV.	La restauration (site de Mearag uniquement)	4
V. A	Activités physiques et Sportives	4
VI.	Fermeture des classes	4
A.	Les écoles (sites de Maadi, New Cairo et Zamalek) et les classes de 6 ^e (site de Mearag)	4
<mark>B.</mark>	Le collège sauf les classes de 6 ^e et le lycée (Site de Mearag)	5
VII.	La formation, l'information et la communication	5
A.	Le personnel	5
В.	Les parents	5
C	Loc όΙὸνος	5





Préambule

Pour l'année scolaire 2021-2022, le LFC vise à suivre la stratégie du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en privilégiant l'enseignement en présentiel, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein de ses 4 sites.

Cadre de fonctionnement

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le LFC a établi, en lien avec les autorités françaises en Egypte, une graduation comportant quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau vert
- Niveau 2 : niveau jaune
- Niveau 3 : niveau orange
- Niveau 4 : niveau rouge

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par l'Ambassade de France en Egypte et au vu de l'avis des services de l'AEFE et de la direction du LFC.

Une analyse régulière de la situation est assurée par la direction du LFC et le pôle médical. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Des <u>fiches protocolaires</u> précisant certains aspects du protocole sont accessibles sur le site internet de l'établissement.

I. Accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- Niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- Niveau 2 / niveau jaune : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- Niveau 3 / niveau orange : hybridation possible au lycée
- Niveau 4 / niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à haut risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent l'établissement.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Pour les élèves et personnels présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin scolaire détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'établissement scolaire (Voir FPE1).

L'accueil des parents et du public extérieur est limité et sécurisé.

II. Application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.,

A. L'aération et la ventilation des locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés très régulièrement.





B. Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

C. Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

- Pour les personnels
 - niveau 1 / niveau vert : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées;
 - o niveau 2 / niveau jaune : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
 - niveau 3 / niveau orange : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
 - o niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées;
- o niveau 2 / niveau jaune : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- o niveau 3 / niveau orange : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- o niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

D. La distanciation physique

- Dans les classes de maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
- Dans les classes de primaire, au collège et au lycée, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même





classe ou d'un même groupe. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. A compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

III. Nettoyage et Désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et après chaque repas.

IV. <u>La restauration (site de Mearag uniquement)</u>

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (en quinconce).

Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites.

V. Activités physiques et Sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour cette année 2021/2022. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- Niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur
- Niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur.
 Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés;
- Niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur.
 Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées;
- Niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

VI. Fermeture des classes

A. Les écoles (sites de Maadi, New Cairo et Zamalek) et les classes de 6^e (site de Mearag)

La fermeture de la classe pour une durée de 7 jours sera systématique dès le premier cas positif identifié et présent dans l'établissement pendant la période sanitaire où la contamination a été possible. Les élèves seront placés en enseignement à distance durant cette période.





B. Le collège sauf les classes de 6^e et le lycée (Site de Mearag)

Les classes de la 5^e à la terminale ne sont pas sujettes à fermeture. Dès le premier cas positif identifié et présent dans l'établissement pendant la période sanitaire où la contamination a été possible :

- les élèves justifiant d'une vaccination complète ou ayant contracté la Covid-19 au cours des
 2 derniers mois poursuivent les cours en présentiel;
- les élèves sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance.

VII. La formation, l'information et la communication

Un plan de communication détaillé est mis en place pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

A. Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge. Les médecins et infirmiers du pôle médical du LFC apportent leur appui à ces actions de formation.

B. Les parents

Ils sont informés clairement :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de masques et de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.);
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C);
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est
 l'élève qui est concerné;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des coordonnées utiles pour obtenir des renseignements
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

C. Les élèves

- Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.
- L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.